Mai 2022 N°154 Mairie de RUFFEY-LES-BEAUNE

Le Rufféen

CONSEIL MUNICIPAL du 3 mai 2022 2-3
VIE COMMUNALE 3-4-5
BON A SAVOIR 6

Editorial : Gérard GREFFE

Après les présidentielles au mois d'avril, voilà qu'arrivent les élections législatives au mois de juin. L'inversion du calendrier électoral intervenu en 2002 - déjà 20 ans ! - est consécutive au passage au quinquennat et à la volonté du législateur de faire suivre les présidentielles par les législatives, pour donner au président fraichement élu une majorité à l'Assemblée nationale.

Ces législatives sont prévus les 12 et 19 juin prochains et le bureau de vote, ouvert de 8h00 à 18h00, se tiendra comme à l'accoutumée dans la salle du foyer rural.

Pour notre circonscription, la 5ème de Côte-d'Or, 10 candidats sont officiellement en concurrence. Celle, ou celui, qui sortira des urnes sera l'un des 577 députés de la nouvelle législature élus pour cinq ans au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Bien qu'appartenant à une circonscription, ils sont investis d'un mandat national.

Pour être élu au premier tour de scrutin, il faut recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix au moins égal au quart des électeurs inscrits. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est désigné.

Pour qu'un candidat ait le droit de se présenter au second tour, il doit avoir obtenu au premier tour un nombre de voix au moins égal à 12,5% du nombre des électeurs inscrits dans la circonscription. Si un seul candidat remplit cette condition, le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages après lui peut se maintenir au second tour. Dans le cas où aucun candidat ne remplit cette condition, seuls les deux candidats arrivés en tête peuvent se maintenir au second tour.

Depuis la loi sur le non cumul des mandats, le député ne peut plus être en même temps élu local (Maire par exemple...) et perd une partie de ses racines locales même si l'essentiel de son travail reste identique.

Il consiste en premier lieu dans le vote de la loi. Il est aussi obligatoirement membre d'une des huit commissions de l'Assemblée nationale. Enfin, il y représente son territoire. Il partage ainsi son temps entre la capitale où il siège à l'Assemblée et sa circonscription, où il est présent aussi souvent que possible, pour y entendre et recevoir les doléances de ses électeurs.

Malgré les modifications de son statut et de ses prérogatives apportées par les deux lois évoquées plus haut, le député conserve un rôle éminent dans le fonctionnement de notre démocratie et dans la réprésentation des territoires et de leurs administrés. Penser que son élection est un évènement mineur serait une erreur, car l'Assemblée nationale à laquelle il appartient, outre son rôle législatif, a aussi pour fonction de contrôler le gouvernement et de veillller à l'application des lois qu'elle a voté. Ces deux compétences influent trés directement sur notre quotidien en garantissant nos libertés et en préservant nos droits.

Porte-parole d'un territoire, le député fait valoir sa différence à l'Assemblée nationale et aura à coeur de défendre ses intérêts. Il reste ainsi, définitivement, un rouage essentiel de notre démocratie. Ne l'oublions pas les 12 et 19 juin, pour les deux tours des élections législatives, et mobilisons-nous en masse pour conserver toute sa valeur à ce scrutin !

Après les interruptions consécutives à la crise sanitaire, la municipalité est heureuse de vous annoncer que les festivités du 14 juillet reprendront cette année et sont fixées au 13 juillet au soir. Un vin d'honneur vous sera proposé suivi d'un repas dansant, sur inscription, et la soirée se poursuivra avec le traditionnel feu d'artifice. Vous trouverez début juin les bulletins de réservation dans vos boîtes à lettres, avec les horaires précis et les détails de l'organisation de cette soirée à laquelle nous vous espérons nombreux.

Nous Contacter
Mairie de Ruffey-Lès-Beaune
2 rue du Pont
21200 RUFFEY LES BEAUNE
leruffeen@orange.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 3 mai 2022

Excusé : M. Sébastien FOL a donné pouvoir à M. Cyril VACHON

Secrétaire de séance: Mme Martine LALEURE

ORDRE DU JOUR

1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Adopté à l'unanimité.

2./ COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant :

- la vente par Mme Marie-Claude COMPAS d'une propriété sise à Ruffey-Lès-Beaune, lieudit 3B chemin du Malaquin, hameau de Varennes, au profit de M. Frédéric LARCHER et Mme Isabelle CHEVRIER,

- la vente sur saisie immobilière devant le tribunal judiciaire de Dijon à l'encontre de la SC CEPAMAALL d'une propriété sise à Ruffey-Lès-Beaune, lieudit 4, rue du chemin neuf,

- la vente par M. Alain VIEILLARD-BARON et Mme Anne-Marie PERRY son épouse d'une propriété sise à Ruffey-Lès-Beaune 7, rue des Viaux, au profit de M. Renaud GAY et Mme Élise DUBUET son épouse.

Le conseil municipal donne acte au maire de ces décisions.

3./ MODIFICATION DE LA REGIE D'AVANCES ET DE RECETTES

Suite au transfert de la trésorerie de Beaune au Service de Gestion Comptable de Nuits-Saint-Georges, et à la prise de compétence des liquidités des régies d'avances et de recettes par la Poste de Beaune, le conseil municipal prend acte de la volonté du secrétariat de mairie de traiter les mouvements bancaires par chèques plutôt qu'en espèces, les chèques pouvant être transmis par voie postale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le fait que la régie d'avances ne comportera plus d'espèces en mairie mais fonctionnera par chèque.

4. / CREATION D' UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL POUR UN REMPLACEMENT CONGE MATERNITE

Suite au départ en congé maternité de Mme Caroline BACHELET, du 1er juillet au 31 décembre 2022, le conseil municipal, à l'unanimité,

décide de créer un poste d'adjoint administratif contractuel pour la période du 15 juin au 31 décembre 2022, échelon 1 de la FPT, à raison de 24 heures hebdomadaires, et donne tous pouvoirs au maire pour pourvoir au recrutement et signer les arrêtés et documents correspondants.

5./ ADHESION E-BOO

Le maire présente aux conseillers municipaux le dispositif e-Boo solution connectée d'éclairage automatique au profit des moyens de secours héliporté, dont il a rencontré le responsable commercial venu lui présenter le dispositif. Il s'agit de l'installation et mise en service d'un dispositif d'éclairage sur le terrain de foot de Ruffey-Lès-Beaune afin de faciliter le poser d'un hélicoptère du SAMU pour le secours d'urgence, et de connaître les conditions météo en temps réel.

Le coût du système s'élève à 2 950 € HT auquel s'ajoute un droit annuel d'utilisation d'un montant de 300 € HT sur 5 ans minimum et une maintenance annuelle de 300.00€ HT également.

Les conseillers municipaux étudient le principe et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas retenir cette proposition.

6./ INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

Le maire fait le point ensuite :

* Sur la tenue du bureau de vote pour les élections législatives, des 12 et 19 juin prochains .

* Sur le devis pour la pose d'un portail à l'atelier communal. Suite à celui fourni par l'entreprise TERRAND (montant: 11 976 € TTC) , seule l'entreprise de M. Gérald ALLARD de Vignoles a répondu favorablement avec un autre devis de 13 758 €TTC. Après discussion, le maire demande à ce que les membres du conseil municipal réétudient le projet pour la prochaine séance de conseil municipal.

* Sur la diffusion par la communauté d'agglomération de flyers informatifs et d'un rapport sur le Plan Local de l'Habitat, période 2022/2026, consultable en mairie et sur le site de la communauté d'agglomération.

* Sur le point qui a été fait avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours sur le réengagement d'un pompier au-delà de la limite d'âge, sur la promotion aux grades supérieurs pour d'autres et sur la remise des médailles au 14 juillet.

* Sur la possibilité pour les élus de participer à des formations par l'intermédiaire du Droit Individuel à la Formation (DIF). Le maire engage vivement les conseillers à y participer, les thèmes principaux étant « la prise de parole en public, la maîtrise budgétaire et comptable et les droits et gestion des collectivités territoriales ».

* Sur la réalisation des achats budgétairement prévus (siège de bureau, broyeur, mini barnum ...).

* Le maire laisse la parole aux membres du conseil municipal et notamment à la responsable du Conseil Municipal des Jeunes pour faire un retour sur l'animation réalisée samedi dernier sur les énergies renouvelables. Madame BEROUJON précise que le CMJ travaille maintenant sur le concours Christian MYON sur la sécurité routière.

M. Cyril VACHON, premier adjoint prend ensuite la parole sur :

* La sécurité : suite à une réunion tenue le matin même en sous-préfecture, le contrôle des installations et l'ouverture au public du foyer rural ont reçu un avis favorable.

* Fêtes et animations : Il rappelle la venue du magicien, samedi 7 mai, suivie d'un goûter, et la tenue de la cérémonie du 8 mai.

L'organisation de la fête du 14 juillet est actuellement en cours avec « la formule classique »: vin d'honneur, repas dansant, feu d'artifice.

M. VACHON a rencontré également un représentant de la société DECOLUM pour le renouvellement des décorations de Noël. La commission ad hoc continuera de travailler sur ce point.

CONSEIL MUNICIPAL

Mme Aurore CRETIN souhaiterait qu'en période d'été l'utilisation du city-stade soit décalée plus tardivement en soirée. M. le Maire réitère le dérangement que cela procure aux voisins et maintient la fin des jeux de ballons à 19h. On lui a rapporté également que les petits venant faire du tricycle sont souvent empêchés par les plus grands.

Le maire fait ensuite le point sur les diverses réunions à venir et fixe le prochain conseil municipal au mardi 7 juin 2022 à 19 heures.

Il invite également les conseillers à soutenir les actions du Foyer Rural en se rendant au Printemps des Créateurs le 15 mai.

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 21 heures 15.

Le nouvel ESPACE FAMILLE de la direction de l'enfance de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte Et Sud est à votre disposition sur le site de la Communauté d'Agglomération. Vous pourrez y effectuer toutes vos démarches directement depuis chez vous, 24h/24h et y trouver toutes les informations que vous souhaitez.

VIE COMMUNALE

Le printemps des créateurs organisé par le foyer rural...

C'est sous un grand soleil que s'est déroulé le Printemps des Créateurs. Nous avons accueilli avec plaisir 23 exposants. Des objets originaux et de grande qualité étaient proposés à la vente. Après une matinée calme, de nombreux visiteurs sont venus flâner. La buvette n'a pas désempli de l'après-midi. Certains s'y sont installés, profitant de ce lieu pour papoter entre amis, à l'ombre du barnum, dans la chaleur de cette belle journée de mai.

A l'extérieur, ce sont de délicieux caramels, des miels de caractère, des huiles insolites et des petits fromages de brebis qui ont régalé les papilles des visiteurs.

Un grand merci aux exposants qui ont offert avec générosité des lots issus de leurs collections pour notre tombola. Nous avons ainsi pu constituer de nombreux lots, dont 2 plus conséquents, qui ont été gagnés par Micheline Rousseau et la famille Vucic.

Photo de gauche, le stand de Daniel Brunet

et photo de droite, l'atelier Loisirs créatifs du Foyer Rural

Une après-midi pour les enfants ...

Adrien le magicien est venu nous rendre visite samedi 7 mai après-midi au foyer rural. Une vingtaine d'enfants a répondu à son invitation. Accompagné de son singe Cookie, Adrien a multiplié les tours de magie avec divers accessoires : cartes, cordes, chapeau magique, puzzle…Certains enfants sont venus sur scène pour l'assister. La représentation s'est terminée par la création d'animaux et d'autres objets à l'aide de ballons de baudruche. Avant le goûter, chaque enfant est reparti ravi avec son petit animal en ballon. Rendez-vous l'année prochaine en janvier avec un autre spectacle, si la situation sanitaire le permet. Cyril VACHON

Mairie :Tél : 03 80 26 61 96

@ : mairie.ruffeylesbeaune@wanadoo.fr

http://www.mairie-ruffeylesbeaune.fr

Maire : 06 37 61 82 81

maire@mairie-ruffeylesbeaune.fr

1er adjoint : 06 38 10 30 41

2ème adjoint : 07 80 38 54 15

3ème adjoint ::06.22.31.14.33

Ouverture du secrétariat au public
Lundi 15H/19H
Mardi, mercredi, jeudi 15H/17H
Vendredi 11H/12H

Agence postale
Lundi fermée
Mardi, jeudi, vendredi, samedi 9H/13H
Mercredi 9H-13H/14H-18H
Téléphone : 03 80 26 00 53

Maison France Services
Lundi : 14h-19h
Mardi : 9h-13h
Mercredi : 10h-13h / 14h-18h
Jeudi : 14h-19h
Vendredi : 9h–12h
Tél. : 03 -80-24-26-63
ruffey-les-beaune@franceservices.gouv.fr

Directeur de publication : Gérard GREFFE Rédaction : N. BEROUJON, M. GODARD, A. CRETIN, D. PARRAIN, C. VACHON, P. SCHWIRTZ
Edition et impression : Mairie de Ruffey-Lès-Beaune.